

## RAPPORT D'ESSAI

N°18247 - 14

### REACTION AU FEU SELON LA NORME NF D 60 013

### Protocole d'évaluation de l'allumabilité des meubles rembourrés Source d'allumage équivalente à un coussin de papier de 20 g enflammé

#### Revêtements et rembourrages

**A la demande de :** OMNOVA INTERNATIONAL  
54 avenue Hoche  
75008 PARIS  
FRANCE

**Marque commerciale** : COLOURWAYS  
**Description sommaire** :

<b>Description sommaire</b> Selon information Fournis par le distributeur	:	Revêtement en tissu : 14% Coton revêtu de 86% PVC	Rembourrage en mousse type CMHR RX 41039
---	---	--	---

<b>Masses surfaciques</b> <b>Epaisseur</b> <b>Coloris</b>	650 g/m <sup>2</sup> 1,3 mm ± 0,15mm Divers	Mousse masse volumique : 41 kg/m <sup>3</sup> - Epaisseur : 75 mm Beige
---	---	---

**Date de réception des échantillons :** 14/01/2014

**Date du rapport** : 17/02/2014

Ce rapport d'essai atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 pages.

## ATTESTATION DE CONFORMITE

Les essais sont effectués conformément aux dispositions de la norme NF D 60-013  
Et aux exigences de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié (art. AM 18)

N° 18247-14

Valable jusqu'au 17/02/2019

### Protocole d'évaluation de l'allumabilité des meubles rembourrés Revêtements et rembourrages

A la demande de

: OMNOVA INTERNATIONAL  
54 avenue Hoche  
75008 PARIS  
FRANCE

Marque commerciale

: COLOURWAYS

<b>Description sommaire</b> Selon information Fournis par le distributeur	:	Revêtement en tissu : 14% Coton revêtu de 86% PVC	Rembourrage en mousse type CMHR RX 41039
<b>Masses surfaciques</b>		650 g/m <sup>2</sup>	Mousse masse volumique :
<b>Epaisseur</b>		1,3 mm ± 0,15mm	41 kg/m <sup>3</sup> - Epaisseur : 75 mm
<b>Coloris</b>		Divers	Beige

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé n° :18247-14 du 17/02/2014

**Les longueurs latérales détruites maximales sur le dossier et l'assise sont ≤ à 200 mm**  
**La perte de masse est ≤ 300 g.**

Les résultats de l'assemblage (revêtement et rembourrage) décrit ci-dessus est conforme aux  
exigences de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié (art. AM18)

Cette attestation de conformité atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.  
La reproduction de cette attestation de conformité n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Vert le Petit, le 17/02/2014

Le Chef de Laboratoire  
"Essais au Feu"

H BARBIER

Le Responsable de l'essai

M LUKUSA